

**Zeitschrift:** Rapport annuel / Musée National Suisse  
**Band:** 15 (1906)  
  
**Rubrik:** Commission du Musée National

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 17.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Commission du Musée National.

---

En 1906 la Commission a eu six séances réglementaires, toutes à Zurich (12 janvier, 15 mars, 17 mai, 19 juillet, 21/22 septembre et 22/23 novembre).

Il n'y a pas eu de changement chez les membres de la Commission.

Les délibérations ont porté sur presque toutes les branches de l'administration du Musée; nous nous référons donc aux divers chapitres de ce rapport, dans lesquels on trouvera plus de détails sur les sujets traités, tels que achats, préavis au sujet des demandes de subventions aux musées cantonaux, fouilles, publications, dons, etc. Le programme des travaux pour l'année 1906 a été discuté dans la séance du 15 mars et le projet de budget pour 1907 dans celle du 19 juillet. Outre ces sujets à l'ordre du jour chaque année, il y a eu un certain nombre de questions accidentelles importantes. — Avant tout nous mentionnerons l'examen des études préliminaires relatives à l'agrandissement futur du Musée national. La Commission chargea le vice-directeur des travaux nécessaires pour étudier la question. — Le résultat de ces études est que l'agrandissement devra être de plus de la moitié de la surface disponible dans le Musée actuel. Il n'a pas été fait pour le moment d'autres démarches administratives, car en premier lieu se pose la question du transfert des constructions du Musée national par la ville de Zurich à la Confédération.

Les délibérations, au sujet d'un nouveau mode d'assurance des collections du Musée national contre l'incendie, ont été terminées pour la fin de l'année. Quoique toutes les précautions possibles soient prises pour prévenir un sinistre, et quoique nous fussions informés que bon nombre de Musées les plus importants ne sont pas assurés, la Commission a cru devoir maintenir en principe l'assurance de nos collections. Les particularités du nouveau contrat d'assurance sont mentionnés dans le chapitre de l'Administration.

La Commission a examiné le 17 mai les antiquités du château de Wulflingen près de Winterthur. Les boiseries de deux chambres, un poêle et d'autres fragments de l'installation du château, exécutés en 1645, étaient mises en vente par une association anonyme. La Commission, après sa visite, exprima le désir que ces antiquités puissent être conservées à leur place actuelle, et elle décida de travailler dans ce sens auprès des autorités de la ville, et de la société des beaux-arts de Winterthur. — Il se forma ensuite une association à Winterthur, qui se mit en rapport avec la Commission de la fondation Gottfried Keller. A notre grande satisfaction, ces objets antiques furent acquis par la fondation Gottfried Keller, pour être laissés en dépôt à leur place actuelle, et le château lui-même devint la propriété de l'association de Winterthur.

La Commission a dû, à plusieurs reprises, s'occuper du procès intenté à la Confédération par le gouvernement du canton de Berne, au sujet de l'acquisition par le Musée national d'une épée en bronze, trouvée dans la Zihl près de Port. Le tribunal fédéral a, le 7 décembre 1906, débouté le canton de Berne de sa plainte.

Le Département fédéral de l'Intérieur a demandé le préavis de la Commission, au sujet d'une proposition de la Commission fédérale des beaux-arts, touchant l'exécution de fresques à la paroi orientale de la salle des armes. Après une délibération approfondie, la Commission proposa de ne pas donner suite à ce projet, parce qu'elle considère qu'il vaut mieux, dans un Musée historique, renoncer à décorer avec des peintures modernes les salles renfermant les collections. Les parois nécessaires pour exposer des antiquités étant déjà trop restreintes dans la salle des armes, il ne convient pas de les accaparer pour d'autres buts. Par contre, la Commission profita de l'occasion pour rappeler le décor en mosaïque à l'extérieur du Musée qui n'est que commencé, et d'exprimer le désir qu'on mette bientôt fin à ce provisoire, qui est fâcheux, en faisant exécuter les tableaux encore manquants.

---